

Création d'un service d'information pour les familles et les enfants

(dépôt)

Nous demandons au Conseil d'Etat de créer un service d'information destiné aux familles afin d'offrir un réseau d'entraide, de soutien et de conseils pédagogiques, psychologiques et sociaux.

(développement)

Les familles doivent constituer une priorité politique. On doit prendre en compte les nouvelles réalités familiales et les changements socio-économiques et culturels de la dernière décennie.

La précarité touche particulièrement les jeunes familles avec plusieurs enfants, les familles monoparentales, les familles séparées ou recomposées. Des mesures diversifiées doivent être proposées sans entraîner de stigmatisation ni de déresponsabilisation. Elles doivent impliquer davantage les familles, aider les parents à assumer leur rôle et à revitaliser la relation entre parents et enfants.

Malheureusement, lorsque les familles sont confrontées à des problèmes scolaires, psychologiques ou encore de violence, elles se retrouvent seules et désemparées, ne sachant pas à qui s'adresser pour répondre à leurs préoccupations et leur offrir de l'aide. Elles ne sont pas suffisamment informées sur les diverses institutions et associations existantes et sur le type de prestations offertes. Force est de constater que souvent face à un besoin, elles n'ont pas su, pu ou osé s'adresser à temps aux services susceptibles de leur offrir un appui ou une aide appropriée. D'autre part, l'information sur les différentes institutions et prestations sociales souvent diffusée par écrit et de manière peu coordonnée rend son accès difficile pour les milieux sociaux défavorisés. Les personnes ne se retrouvent pas dans le flot des lois, des règlements et des démarches administratives.

Nous demandons au Conseil d'Etat de créer un service d'information destiné aux familles et aux enfants afin d'offrir un réseau d'entraide, de soutien et de conseils pédagogiques, psychologiques et sociaux. Il aiderait les familles à s'y retrouver et les accompagnerait dans le dédale des démarches à entreprendre. Il pourrait, le cas échéant, développer l'information et améliorer sa diffusion en éditant des brochures d'informations destinées à un large public.

Ce service permettrait d'assurer une meilleure visibilité de l'offre et pourrait diriger les familles vers les services adéquats et par ailleurs déjà existants. En effet, il existe de très nombreux acteurs tels que les organisations, les associations, œuvres d'entraide, les partenaires sociaux, voire les entreprises ainsi que des infrastructures mises à disposition par la collectivité publique qui jouent un rôle très important dans le soutien des familles. Il s'agirait ainsi d'améliorer le fonctionnement des organismes existants et de promouvoir la coordination et la collaboration entre eux. Ce service permettrait d'offrir une aide globale. Il fait partie d'une politique familiale intégrée et coordonnée destinées à toutes les familles et promouvant l'intégration sociale de chacun, adulte et enfant en leur offrant une information sur les offres existantes. Ce service permettrait également d'intervenir plus préventivement afin d'éviter que de nombreuses situations se dégradent et deviennent très onéreuses.

Cette unité de consultation pourrait tout à fait être intégrée à un service déjà existant.

(Sig.) Anne-Claude Demierre et Yves Menoud, député(e)s
et 24 cosignataires

24 mars 2004